



Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Kenya
Ouganda
Somalie
Soudan
Tchad¹

¹À compter de janvier 2011, le Tchad sera inclus dans la sous-région Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique.

Des réfugiés déplacés par la récente escalade du conflit en Somalie attendent d'être enregistrés au camp d'Ifo (Kenya).



| Environnement opérationnel |

L'environnement opérationnel du HCR dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, qui inclut le Tchad et le Soudan, continue d'être caractérisé par la dégradation incessante de la situation en Somalie, les mouvements de populations en provenance de l'Érythrée et l'incertitude qui plane sur l'issue du référendum prévu au Soudan en janvier 2011.

Aucune solution pacifique ne semble être en vue pour la Somalie, à l'heure où les groupes armés qui opèrent au sud et au centre du pays se radicalisent de plus en plus et où le Gouvernement fédéral de transition installé à Mogadiscio est affaibli par des luttes de pouvoir internes. Les attentats à la bombe perpétrés à Kampala (Ouganda) en juillet 2010, qui ont été revendiqués par la milice Al-Shabaab, avaient pour objectif de pousser le Gouvernement ougandais de retirer ses troupes de Somalie. Les attentats, qui ont fait 76 morts et près de 100 blessés, ont eu un effet négatif sur l'image des Somaliens dans la région et pourraient entraver leur accès à l'asile.

L'afflux important d'Érythréens en Éthiopie et au Soudan – estimé à quelque 3 000 personnes par mois – continue de poser des problèmes. Par ailleurs, les Érythréens et les Somaliens qui

cherchent à rallier l'Europe au sein de mouvements migratoires mixtes de plus en plus amples sont souvent victimes de trafiquants.

| Stratégie en 2011 |

Par un suivi attentif, le HCR détectera les premiers signaux d'alerte afin de s'adapter aux modifications de l'environnement et actualisera régulièrement les plans d'urgence élaborés en 2010 pour la Somalie et le Soudan. En Somalie, le Haut Commissariat renforcera sa présence au « Puntland » et au « Somaliland », ainsi que dans les régions situées au centre et au sud du pays. Les efforts déployés pour exercer un contrôle strict sur l'utilisation qui est faite de l'aide humanitaire dans le contexte somalien se poursuivront en 2011.

L'instabilité qui règne en Afrique de l'Est et dans la Corne a entraîné une augmentation des mouvements migratoires mixtes dans la région. Le HCR suivra de plus près les mouvements secondaires en direction de pays situés hors de la région. Il révisera également ses programmes pour tenir compte des résultats d'une étude de 2009, selon laquelle les insuffisances dans la protection et l'absence de moyens d'existence sont les causes premières des mouvements secondaires.



Le HCR continuera de suivre de près la protection et l'assistance humanitaire en Somalie pour s'assurer qu'elles sont prodiguées de manière équitable et efficace aux personnes qui relèvent de sa compétence. Dans les pays d'asile, l'Organisation priera les gouvernements d'accorder des terrains supplémentaires pour accueillir les réfugiés somaliens arrivés depuis peu et réduire le surpeuplement des camps existants.

En ce qui concerne les solutions durables, seul un petit nombre de mouvements de rapatriement librement consenti sont prévus dans la région, à l'exception peut-être du Sud-Soudan. D'autre part, l'appui à l'intégration sur place des Érythréens réfugiés au Soudan sera renforcé. La décision du Gouvernement éthiopien, qui a autorisé les réfugiés érythréens à vivre en dehors des camps est un développement positif, qui donnera à ces réfugiés davantage de possibilités de parvenir à l'autosuffisance. Le HCR poursuivra ses efforts pour réinstaller les Érythréens, les Somaliens et les Soudanais qui ont des besoins de protection particuliers.

Le Kenya figure au nombre des pays pilotes choisis pour mettre en œuvre la nouvelle politique du HCR en faveur des réfugiés en milieu urbain en 2011. Cette politique vise à améliorer la prise en charge des besoins croissants de plus de 100 000 personnes qui sont enregistrées à Nairobi et résident hors des camps. Au Kenya, les réfugiés urbains ont des moyens d'existence très limités et n'ont pas accès au marché du travail légal. Afin d'améliorer leurs conditions de vie, le HCR assurera l'enregistrement et la détermination du statut de toutes les personnes qui ont besoin de protection internationale, assurera l'accès aux services médicaux, éducatifs et autres, et encouragera des relations constructives avec les communautés d'accueil. Il s'efforcera également de procurer des moyens de subsistance aux réfugiés et de les engager sur la voie de l'autosuffisance, de promouvoir des solutions durables adaptées et de traiter la question des mouvements irréguliers.

Au Soudan, le HCR continuera de jouer un rôle central dans la protection des déplacés internes, tant au Darfour qu'au Sud-Soudan. Selon les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix global, d'importants mouvements de populations, notamment des mouvements massifs de retour des déplacés internes, pourraient se produire dans le pays. Au Soudan oriental, l'Organisation renforcera son appui à l'intégration sur place des réfugiés érythréens et supprimera progressivement l'assistance directe dans certains camps.

Il sera essentiel d'assurer la coexistence harmonieuse des réfugiés et des communautés qui les accueillent pour préserver un environnement de protection favorable et des normes d'assistance adéquates. Le HCR appuiera des projets destinés à améliorer les conditions de vie générales et à créer ainsi un climat de confiance entre les réfugiés et les communautés locales.

Le HCR demeurera chef de file du module de protection au Kenya, en Ouganda, en Somalie, au Soudan et au Tchad. Le renforcement de la capacité des gouvernements et d'autres partenaires sera une priorité, notamment en ce qui concerne la détermination du statut de réfugié.

Contraintes

L'insécurité demeure la principale entrave aux activités du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne. Les menaces fréquentes proférées par des groupes armés basés en Somalie à l'encontre des opérations du HCR ont entraîné un renforcement des mesures de sécurité et une montée de l'hostilité envers les Somaliens au sein des populations locales.

En raison du départ de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) à la fin de l'année 2010, les institutions des Nations Unies, les ONG et les

acteurs bilatéraux devront appuyer les efforts gouvernementaux visant à maintenir la sécurité à l'intérieur et aux alentours des camps de réfugiés et de déplacés internes. Le HCR, qui est le principal acteur humanitaire opérant dans ce secteur, jouera un rôle central dans la coordination des efforts visant à soutenir les gouvernements concernés.

Opérations

Les opérations menées à **Djibouti**, en **Éthiopie**, au **Kenya**, en **Ouganda**, en **Somalie**, au **Soudan** et au **Tchad** font l'objet de chapitres distincts.

L'**Érythrée** accueille quelque 4 600 réfugiés originaires de Somalie et du Soudan. Le Gouvernement érythréen n'accepte pas les demandes d'asile émanant d'Éthiopiens. En vertu de son mandat, le HCR a accordé le statut de réfugié à 70 Éthiopiens.

Le HCR continue à plaider en faveur de l'intégration sur place, en particulier pour les réfugiés mariés à des ressortissants érythréens ; cependant, les autorités se sont montrées peu enclines à envisager cette solution durable pour les réfugiés somaliens et soudanais. La dégradation de la situation en Somalie n'est pas de bon augure pour des retours dans ce pays. Le rapatriement des réfugiés originaires du Sud-Soudan dépendra des résultats du référendum qui doit se tenir en 2011.

Le **Centre d'appui régional** de Nairobi offre aux bureaux de la région des conseils techniques et un soutien opérationnel dans un

éventail de domaines, dont la gestion des approvisionnements, les abris et l'aménagement des espaces, les communications, les questions financières, la cartographie, l'analyse de données, l'enregistrement, la réinstallation et la détermination du statut de réfugié. Le Centre prête en outre son concours aux bureaux pour les questions en rapport avec la santé publique, la préparation aux épidémies et aux pandémies, la nutrition et la sécurité alimentaire, le VIH et le sida, les femmes et les enfants, et le bien-être du personnel.

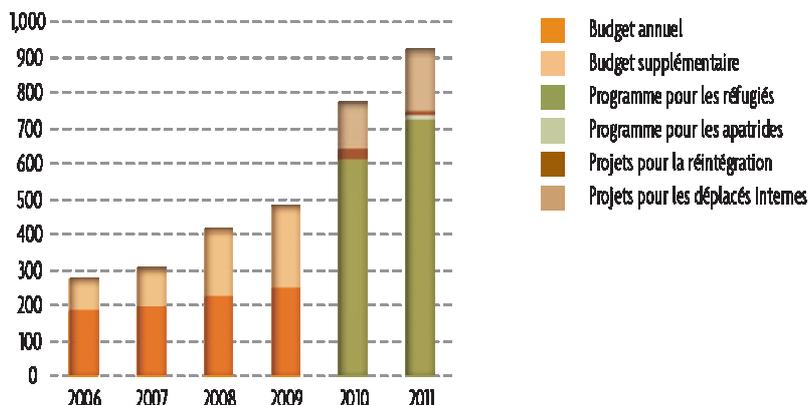
Informations financières

Les budgets des opérations du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne ont augmenté depuis 2006 en raison de mouvements de réfugiés – provenant pour la plupart de la Somalie, de la région soudanaise du Darfour et de l'Érythrée –, de déplacements internes de populations en Somalie et au Soudan, et de retours en direction du Sud-Soudan. La situation instable observée en Somalie est l'une des principales raisons de l'augmentation du budget de l'année 2011.

Le lancement de l'évaluation des besoins globaux en 2009 a fait apparaître des lacunes dans la protection et l'assistance apportées aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne, en particulier aux personnes réfugiées de longue date. Les besoins budgétaires globaux ont de ce fait sensiblement augmenté.

Budget du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique 2006 - 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget du HCR pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2010 BUDGET RÉVISÉ	2011				TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Djibouti	21 129 393	26 657 519	141 150	0	0	26 798 669
Érythrée	5 817 968	6 204 483	0	0	500 000	6 704 483
Éthiopie ¹	100 405 800	119 595 176	234 656	0	449 656	120 279 488
Kenya ²	187 523 467	222 738 996	452 184	0	470 587	223 661 767
Ouganda	54 537 653	66 075 845	0	0	9 542 673	75 618 518
Somalie	66 688 491	13 758 297	0	3 306 525	49 614 888	66 679 710
Soudan	174 371 654	88 992 587	6 751 513	8 118 786	91 400 079	195 262 965
Tchad	161 664 606	171 847 873	0	0	24 806 774	196 654 647
Activités régionales	169 903	6 000 001	2 000 000	0	0	8 000 001
Total	772 308 934	721 870 777	9 579 503	11 425 311	176 784 657	919 660 248

¹ Inclut le Bureau régional auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba.

² Inclut les activités régionales du Centre d'appui régional à Nairobi.